



Géographie

Superficie : 2 815 354 km²



Population

Population : 349 256 040 habitants (2023)
Taux d'accroissement naturel : -2,6‰ (2022)
Espérance de vie à la naissance :
 - Hommes : 73 ans (est. 2021)
 - Femmes : 82,5 ans (est. 2021)
Taux de natalité : 8,6‰ (2022)
Taux de mortalité : 11,2‰ (2022)
Taux de solde migratoire : 9,9‰ (2022)
Primo-demandeurs d'asile : 30 617 (2021)
Totale de demandes positives : 84 985 (2019)

Sources : Eurostat, The World Factbook



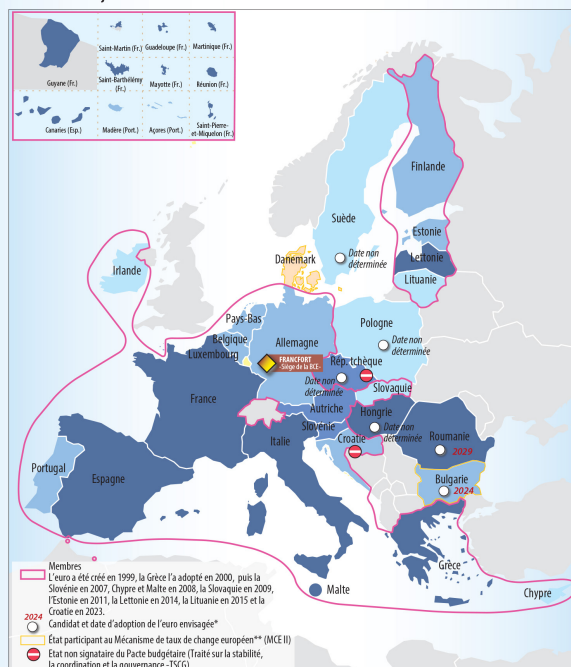
Économie

PIB : 13 422 069 millions € (2022)
PIB par habitant (PPA) : 31 650 € (2022)
Croissance du PIB : 1,1% (2023)
Taux de chômage : 6,5% (octobre 2023)
Inflation : 2,4% (novembre 2023)
Dettes publiques : 93% (janvier 2023)
Dépenses publiques : 50,7% du PIB (2022)
Recettes publiques : 47,1% du PIB (2022)
Exportations hors de l'UE : 259 641 millions € (septembre 2022)
Importations hors de l'UE : 294 016 millions € (septembre 2021)
Balance commerciale : -11 308,8 millions € (janvier 2023)
Balance des comptes courants : 3,1% du PIB (juillet 2022)
Solde budgétaire : -3,8% du PIB (2022)

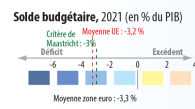
Sources : Banque centrale européenne, Eurostat, Trading Economics, Commission européenne

Géographie de la zone euro

Zone euro au 1^{er} janvier 2023



* Ces dates ne sont qu'indicatives, sujettes à d'éventuels reports et soumises à l'aval des autorités financières européennes.
 ** Outre le respect des 3 critères de convergence définis par le Traité de Maastricht et l'indépendance de sa banque centrale, tout État candidat à l'euro doit adhérer à l'Union bancaire (créée en 2014) et participer pendant deux ans au MCE II. Pendant cette période, la monnaie nationale ne doit flouter par rapport à l'euro que dans une fourchette de plus ou moins 15%. Le Danemark, bien que non obligé d'adopter l'euro, a décidé d'y participer en 1999 en adoptant une fourchette plus étroite (2,25%). La Bulgarie a rejoint le MCE II en 2020.



Sources : Fondation Robert Schuman (<http://www.robert-schuman.eu>), portails de l'Union européenne (<http://europa.eu>) et de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/economy_finance).



Etats Membres

La zone euro compte 20 Etats membres de l'Union européenne

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Croatie
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie

En outre, six Etats utilisent l'euro comme monnaie officielle sans être membres de l'Union européenne : Saint-Marin, le Vatican, Monaco, la principauté d'Andorre, le Kosovo et le Monténégro.

Etats membres en dehors de la zone euro :

La Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Suède sont membres de l'UE mais ne font pas partie de la zone euro. Tandis que ces pays sont appelés à rejoindre à terme la zone euro, le Danemark a obtenu une dérogation qui lui permet de ne pas lancer de processus d'adhésion. Le Danemark et la Bulgarie participent cependant au mécanisme de change européen II (MCEII), ce qui signifie que leurs monnaies sont liées à l'euro. A l'avenir, d'autres pays devraient intégrer le MCEII.



Institutions et mécanismes

La Banque centrale européenne

Elle définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union. Elle est indépendante et mandatée pour maintenir la stabilité des prix (taux d'inflation au-dessous, mais à un niveau proche, de 2 %). Elle conduit les opérations de change, assure le bon fonctionnement de système de paiement et gère des réserves de change. La Banque Centrale Européenne (BCE) est la principale institution monétaire de l'UE. Elle emploie 3 254 personnes et son capital s'élève à 10,825 milliards € (2021). En moins de dix ans, la politique commune des États membres de la zone euro a permis à l'euro de se hisser à la deuxième place mondiale, soit près de 30 %, pour l'émission de titres (financement) et environ 25 % de réserves

monétaires (change). La répartition du capital de la BCE change à chaque élargissement. Au 29 décembre 2021, le capital de la BCE s'élevait à 10,825 milliards €.

Mécanisme de change européen (MCE II)

Le MCE II a été établi par le Conseil européen en juin 1997 pour lier à l'euro les monnaies des États membres de l'UE mais non de la zone euro. L'objectif est d'accroître leur stabilité monétaire et d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour adopter l'euro. Pour l'instant, seul le Danemark en fait partie mais la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Tchéquie devraient l'intégrer. La Suède n'y participe pas.



Repères historiques

25 mars 1957 : signature du Traité de Rome dont l'article 67 qui prévoit que les États membres suppriment progressivement les restrictions aux mouvements de capitaux et l'article 105 qui institue un Comité monétaire pour coordonner les politiques monétaires.

12 février 1969 : la Commission propose le premier « Plan Barre » sur la coordination des politiques économiques et monétaires.

4 mars 1970 : second Plan Barre, contenant un plan en trois étapes vers l'Union économique et monétaire (UEM).

8 octobre 1970 : Pierre Werner rend son rapport sur la réalisation, en trois étapes, de l'Union économique et monétaire.

22 mars 1971 : le Conseil et les représentants des gouvernements adoptent une résolution sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire.

24 avril 1972 : signature de l'accord de Bâle créant le Serpent monétaire afin de stabiliser les écarts de fluctuations des devises européennes par l'instauration d'un seuil de 2,25%.

12 mars 1973 : le cours des monnaies européennes n'est plus lié au dollar. Le « serpent sort du tunnel ».

3 avril 1973 : création du Fonds européen de Coopération Monétaire (FECOM).

17 février 1975 : mise en place des emprunts communautaires

13 mars 1979 : création du Système monétaire européen (SME), décidé lors du Conseil européen de Brème les 6 et 7 juillet 1978. Il stabilise les fluctuations des neuf devises communautaires autour d'un cours monétaire appelé ECU (European Currency Unit), grâce au Mécanisme de change européen (MCE).

26-27 juin 1989 : le Conseil européen de Madrid approuve le rapport du Comité Delors et décide de mettre en route la première

étape de la création de l'UEM.

1er juillet 1990 : l'UEM entre dans sa première phase.

1er novembre 1993 : entrée en vigueur du Traité de Maastricht, adopté au Conseil européen des 9 et 10 décembre 1991 et signé le 7 février 1992. Il met en place l'Union économique et monétaire (UEM).

1er janvier 1994 : début de la seconde phase de l'UEM. Mise en place de l'Institut monétaire européen, précurseur de la Banque centrale européenne.

15-16 décembre 1995 : le Conseil européen confirme le calendrier de mise en place de la monnaie unique, que les chefs d'Etat et de gouvernement appellent « euro ».

17 juin 1997 : adoption du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) lors du Conseil européen d'Amsterdam. Il proroge les critères de convergence, nécessaires à l'entrée dans la zone euro, concernant le déficit (<3 % du PIB) et la dette (<60 % du PIB).

1-3 mai 1998 : le Conseil européen décide des pays entrants dans l'Union monétaire le 1er janvier 1999.

1er juin 1998 : mise en place de la Banque centrale européenne et du Système européen des banques centrales.

4 juin 1998 : première réunion de l'Eurogroupe, créé lors du Conseil européen de Luxembourg et réunissant de manière informelle les 11 membres de la zone euro, au Château de Senningen (Luxembourg).

31 décembre 1998 - 3 janvier 1999 : fixation des taux de conversion entre les devises nationales et l'euro. Le secteur financier procède à la conversion.

1er janvier 1999 : création de la zone euro. 11 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas,

Portugal) adoptent l'euro comme monnaie nationale. Mise en circulation de l'euro sous forme scripturale. Entrée en vigueur du MCE II qui remplace le MCE. Il permet de stabiliser les taux change entre les pays membres et non-membres de la zone euro. Seul le Danemark y participe.

1er janvier 2001 : adhésion de la Grèce à la zone euro.

1er janvier 2002 : mise en circulation de l'euro sous forme fiduciaire dans la zone euro.

10 septembre 2004 : élection du premier président permanent de l'Eurogroupe (Jean-Claude Juncker).

22-23 mars 2005 : décision par le Conseil européen d'assouplir les conditions de déclenchement de la procédure de déficit excessif, définies par le PSC de 1997.

1er janvier 2007 : adhésion de la Slovénie à la zone euro.

1er janvier 2008 : adhésion de Chypre et Malte à la zone euro.

15-16 octobre 2008 : adoption par le Conseil européen d'un plan d'action concerté, élaboré par l'Eurogroupe, pour faire face à la crise financière des « subprimes » s'élevant à 1 700 milliards € (addition de tous les plans nationaux).

1er janvier 2009 : adhésion de la Slovaquie à la zone euro.

23 avril 2010 : le gouvernement grec demande une aide financière au Fond monétaire international (FMI) et à l'UE.

2 mai 2010 : premier plan d'aide financière à la Grèce, d'un montant de 110 milliards €, contre un plan de mesures d'austérité.

9-10 mai 2010 : création, par l'approbation du Conseil de l'UE, du Fond européen de stabilité financière (FESF) et du Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) pour répondre, dans



l'urgence, à la crise financière en fournissant une aide financière aux Etats membres en difficulté.

21 novembre 2010 : le gouvernement irlandais demande une assistance financière à l'UE.

7 décembre 2010 : plan d'aide financière à l'Irlande de 67,5 milliards €, financé par le MESF, le FESF, le FMI et des prêts bilatéraux.

1er janvier 2011 : adhésion de l'Estonie à la zone euro.

25 mars 2011 : adoption du « Pacte pour l'euro » plus par les membres de la zone euro ainsi que la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie. Il vise à stimuler la compétitivité et l'emploi, contribuer à la durabilité financière et la convergence fiscale, et renforcer la stabilité financière.

6 avril 2011 : le gouvernement portugais demande une assistance financière à l'UE

16 mai 2011 : plan d'aide financière au Portugal d'un montant de 78 milliards €, financé par le MESF, le FESF et le FMI, contre l'adoption de réformes et de mesures d'austérité.

13 décembre 2011 : entrée en vigueur du Six-Pack (5 règlements et 1 directive) approfondissant l'UEM. Il réforme le PSC et crée, pour assurer la surveillance budgétaire, le semestre européen de coordination des politiques budgétaires.

21 février 2012 : deuxième plan d'aide financière à la Grèce, d'un montant de 130 milliards €, financé par le FMI et le FESF. Allègement de 50 % de la dette grecque détenue par les établissements bancaires créanciers, soit 107 milliards €.

2 mars 2012 : signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), connu aussi sous le nom de « pacte budgétaire européen », par 25 Etats membres (tous sauf le Royaume-Uni et la République tchèque). Ce traité prévoit l'application de règles renforcées en matière de lutte contre les déficits et l'endettement public et des sanctions possibles contre les Etats faisant preuve de laxisme dans ce domaine.

25 juin 2012 : les gouvernements chypriote et espagnol demandent une aide financière à l'UE.

29 juin 2012 : accord du Conseil européen pour créer le Mécanisme de surveillance unique (MSU), premier pilier de l'Union bancaire.

26 juillet 2012 : le président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi assure que la BCE fera « tout ce qu'il faudra » (« whatever it takes ») pour sauver l'euro. L'effet sur les marchés financiers est positif et immédiat.

6 septembre 2012 : Mise en place du programme OMT (Outright Monetary Transaction) qui permet à la Banque centrale européenne de racheter, en quantité illimitée, les obligations émises par les Etats membres de la zone euro sur les marchés secondaires. Il ne sera jamais mis en œuvre.

27 septembre 2012 : entrée en vigueur du Mécanisme européen de stabilité (MES, fusion du MESF et du FESF) dont la création a été décidée au Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010.

26 novembre 2012 : nouvel allègement de la dette grecque à hauteur de 40 milliards €, et report du paiement des intérêts.

28 novembre 2012 : l'Espagne reçoit une aide financière de l'UE pour recapitaliser ses banques d'un montant de 100 milliards €, financée par le MES.

12 avril 2013 : plan d'aide financière à Chypre d'un montant de 9 milliards € financé par le MES et 1 milliard € financé par le FMI. Chypre accepte de faire des réformes et de recapitaliser ses banques.

30 mai 2013 : entrée en vigueur du Two-Pack (deux règlements) renforçant le Six-Pack.

Décembre 2013 : l'Espagne sort du programme d'aide financière de l'UE en n'ayant pas utilisé la totalité de l'enveloppe du programme (40 milliards € utilisés).

8 décembre 2013 : l'Irlande sort du programme d'aide financière de l'UE.

1er janvier 2014 : adhésion de la Lettonie à la zone euro.

18 mai 2014 : le Portugal sort du programme d'aide financière de l'UE.

4 novembre 2014 : entrée en vigueur du premier pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de surveillance unique (MSU)

1er janvier 2015 : adhésion de la Lituanie à la zone euro.

9 mars 2015 : début du programme de rachat de dette de la Banque centrale européenne (assouplissement quantitatif ou en anglais, quantitative easing).

11 août 2015 : après six mois de crise politique et l'éventualité de la sortie de la Grèce de la zone euro, un accord est trouvé pour un troisième plan d'aide financière d'un montant de 85 milliards €, financé par le MES, contre un nouveau plan de mesures d'austérité.

24 novembre 2015 : proposition de la Commission pour créer un système européen de garantie des dépôts, troisième pilier de l'Union bancaire.

31 décembre 2015 : entrée en vigueur du deuxième pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de résolution unique (MRU).

Mars 2016 : Chypre sort du programme d'aide financière de l'UE de manière anticipée, en n'ayant pas utilisé la totalité de l'enveloppe du programme (6,3 milliards € utilisés).

20 août 2018 : la Grèce sort du programme d'aide financière de l'UE. Au total, l'UE aura versé 204 milliards € à la Grèce et détient 50 % de sa dette.

19 décembre 2018 : la Banque centrale européenne met fin à son programme de rachat de dette (assouplissement quantitatif ou en anglais, quantitative easing).

Juin 2019 : Adoption de nouvelles normes sur les fonds propres et les liquidités des banques, afin de réduire les risques dans le système bancaire dans le cadre de la mise en place de l'Union bancaire.

1er novembre 2019 : Christine Lagarde devient présidente de la BCE

Décembre 2019 : Accord sur la révision du traité sur le MES, pour en faire en particulier un filet de sécurité pour le Fonds de résolution unique dans le cadre de l'Union bancaire.

19 mars 2020 : Lancement du Programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie, doté de 750 milliards € et porté à 1350 milliards € le 4 juin.

23 mars 2020 : Le Conseil de l'UE accepte la proposition de la Commission sur l'activation de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance. La suspension des règles du Pacte a été prolongée en 2021 et 2022.

1 janvier 2023 : la Croatie rejoint zone euro.